

COUPES NATIONALES BASKET FSCF Benjamines (U13F) – Benjamins (U13M)

La Commission Nationale FSCF de Basket-Ball organise une Coupe « Benjamines » et une coupe « Benjamins », ouvertes à tous les clubs F.S.C.F., à des sélections de Comités Départementaux ou Régionaux.

ARTICLE 1 - PARTICIPATION

Chaque Comité Départemental ou Régional pourra organiser des rencontres pour désigner un ou deux représentants dans chaque catégorie

Les finales auront lieu dans le cadre du **Critérium National du Jeune Basketteur Athlète**.

Si un club ou un Comité engage plusieurs équipes, la composition des équipes doit être personnalisée. En aucun cas, un joueur ne peut changer d'équipe.

ARTICLE 2 - QUALIFICATION - LICENCES

Pourront participer les joueurs ou joueuses né(e)s en 2005 et 2006 et les poussins ou poussines né(e)s en 2007 régulièrement surclassés.

Possibilité de compléter une équipe masculine avec les féminines. Par contre, impossibilité de faire l'inverse. L'équipe présentée devra avoir reçu l'aval de la Commission Nationale FSCF de Basket-Ball.

Nombre de joueurs : chaque équipe peut comprendre un maximum de 12 joueurs (joueuses), un entraîneur et un aide-entraîneur. **Pour chaque match, seuls 10 joueurs (joueuses) maximum pourront figurer sur la feuille de marque.**

Tous les joueurs (joueuses) devront être en possession de la licence F.S.C.F. (licence CA), régulièrement validée par les Comités Départementaux ou Régionaux pour la saison en cours.

Pour chaque licence non présentée, une pièce d'identité sera exigée et l'association sera redevable d'une pénalité financière.

ARTICLE 3 - TEMPS DE JEU

1er casMatch unique : 4 périodes de 7 minutes.

2ème cas..... Sur le même week-end : plusieurs rencontres, 4 périodes de 5 minutes.

Dans les 2 cas, intervalles de 1' entre la 1ère et 2ème période, entre la 3ème et 4ème période et avant chaque prolongation.

5' entre la 2ème et 3ème période (mi-temps)

- 1 temps mort par période et par équipe.
- 4 fautes par joueur
- 4 fautes d'équipe par période
- Paniers à 3 points autorisés.

En cas d'égalité :

- Une prolongation de 3 minutes
- Un temps mort par équipe

La commission nationale se réserve la possibilité d'adapter le temps de jeu des rencontres ou les horaires afin de tenir compte des conditions locales d'organisation.

ARTICLE 4 - CLASSEMENT

En formule Tournoi, décompte des points pour les rencontres :
Match gagné2 points
Match perdu1 point
Match perdu par défaut.....1 point
Match perdu par pénalité ou forfait0 point

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, le classement sera établi à la différence de points sur les rencontres les ayant opposées, sans tenir compte des résultats contre les autres équipes.

ARTICLE 5 - TECHNIQUES DE JEU

Les défenses en benjamins - benjamines

La commission technique nationale FSCF peut difficilement imposer une forme de jeu. Afin d'aller dans le sens d'une meilleure formation du joueur, elle propose des conseils, plus que des obligations ou interdictions qui, en aucun cas, ne pourraient être pénalisés par les arbitres. Elle fait confiance aux animateurs sportifs.

EN DEFENSE : Favoriser les défenses tout terrain (pressing, « zone presse »...)

Eviter les défenses repliées et statiques dans la zone restrictive qu'elles soient individuelles ou zones. Les défenses de zone sont fortement déconseillées ainsi que les défenses de zone avec un flottement excessif.

EN ATTAQUE : Jouer le jeu rapide afin d'éviter que la défense ne se replace. Favoriser le jeu en mouvement afin de limiter les aides.

ARTICLE 6 - ARBITRAGE

Lors des Finales Nationales, la désignation des arbitres et des officiels de la table de marque sera placée sous la responsabilité de la Commission Nationale de Basket-Ball.

Il est recommandé et souhaitable que chaque équipe mette à disposition de la Commission Nationale FSCF de Basket un arbitre officiel.

ARTICLE 7 - MAILLOTS ET BALLONS

Il est indispensable que chaque équipe soit en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes et de ballons.

Taille des ballons : Benjamines et Benjamins N°6

ARTICLE 8 - PROCEDURE D'URGENCE

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis à la Commission Nationale de Basket pour décision. Après consultation et audition des parties concernées, la décision prise par la Commission Nationale sera définitive et sans appel.